



Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 25 mars 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)

Cuzieu
(Eau et Assainissement)

Marclopt
(Eau)

Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)

Rivas
(Eau)

St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche
(Eau)

Monsieur le Président certifie,
1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants
3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 25-03-03

Objet de la délibération :

Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy
GRANJON Vincent - Cuzieu
MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains
OULION Emmanuel- Marclopt
PERCET Serge – Montrond les Bains
PHILIPPE Marie-France- Rivas
ROYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session
BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

☐ Sous Préfecture
☐ Trésorerie de Feurs

Service de
l'Assainissement :
Approbation du Compte
Administratif 2024 et
Affectation des Résultats

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025
Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



INTERETS COMMUNS

OBJET : Service de l'Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2024 et Affectation des Résultats

Le compte administratif 2024 du service de l'assainissement est présenté aux membres du comité syndical.

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont repris tels qu'ils se présentent dans les comptes administratifs et de gestion, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Recettes :	1 002 167.95 €
Dépenses :	-632 008.34 €
Soit un excédent de l'exercice:	370 159.61 €
Reprise de résultat cumulé antérieur (excédent 2023):	947 537.74 €
Soit un excédent global de:	1 317 697.35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	1 548 552.02 €
Dépenses :	-1 342 130.66 €
Soit un excédent de l'exercice:	206 421.36 €
Reprise de résultat cumulé antérieur (excédent 2023):	- 834 987.70 €
Soit un déficit de clôture de :	-628 566.34 €
Restes à Réaliser : (dépenses : 226 675 € – recettes : 1 524 778 €)	1 298 103.00 €
Soit un excédent global de:	669 536.66 €

Il est alors proposé les **affectations suivantes** :

INVESTISSEMENT

Déficit 2024 reporté (compte 001): 628 566.34 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Mise en réserve (compte 1068) : 500 000.00 €

042-244200861-20250324-CS25-03-03-BF

Accusé de réception -

FONCTIONNEMENT

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Excédent 2024 reporté (compte 002): 817 697.35 €

Pour l'autorité compétente par délégation



Les membres du comité syndical doivent constater et arrêter les résultats du compte administratif 2024 et décider de l'affectation du résultat.

Publiée sur le site internet du SIVAP le 1^{er} avril 2025

Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif, sous la présidence de M RASCLE Jean-François, Vice-Président du SIVAP.

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✦ Constatent et arrêtent les résultats du Compte Administratif 2024 du service de l'assainissement tels que présentés ci-dessus,
- ✦ Constatent et décident d'affecter les résultats conformément aux chiffres énoncés ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025.

Le Président,
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance,
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 1^{er} avril 2025